

3. Dispositif Pass'Sport

Période : du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2022

Le **Pass'Sport, c'est quoi ?**

C'est une aide de l'Etat de 50 € (1 020 000 jeunes bénéficiaires en 2021-2022) qui vise à relancer l'adhésion auprès des associations sportives et pour la prise de licence auprès des fédérations

C'est une aide cumulable avec d'autres aides (notamment celles des collectivités territoriales)

En 2022, quels sont les bénéficiaires du Pass'Sport ?

1. Les enfants et jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
2. Les enfants et jeunes de 6 à 20 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
3. Les jeunes et adultes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
4. (Nouveau) Les étudiants boursiers de 18 à 25 ans révolus sont aussi éligibles au Pass'Sport

3. Dispositif Pass'Sport (suite)

Une procédure simplifiée en 3 temps :

1. D'abord, les familles recevront à partir du 15 juillet 2022 un courriel et un SMS avec un code individuel pour accéder au pass'sport. Un portail usager sera créé permettant aux usagers de saisir leurs informations personnelles

Nota : Le bénéfice du pass'sport est rétroactif (un jeune inscrit entre le 1^{er} juin et le 15 juillet pourra bénéficier rétroactivement de la réduction sur présentation du code pass'sport)

2. Ensuite, une réduction de 50€ pourra être opérée par le club sportif sur présentation du code

3. Enfin, le club fera une déclaration simplifiée sur Le Compte Asso :

Nota : Cette année les clubs n'auront que le code usager des adhérents à saisir sur la plateforme. Le remboursement sera fait au club directement par l'Etat (Agence des Services et Paiements-ASP)

3. Dispositif Pass'Sport (suite)

En 2022, quelles sont les structures éligibles au dispositif ?

1. Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports
2. Les associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP) ou Sport, qui n'étant pas affiliées aux fédérations sportives agréées, ont des actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et / ou qui sont soutenues par le programme « Cités éducatives »

En 2022, la FSGT sera fédération pilote du dispositif Pass'Sport

Le Ministère des sports et des JOP met en place un nouveau portail Pass'Sport permettant aux familles et pratiquants d'identifier en amont les clubs participant au dispositif Pass'Sport.

Les clubs FSGT seront recensés sur le nouveau portail